



**ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES  
(EXERCICE FINANCIER 2024)**

**AVIS** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement, adoptera le Règlement RCA23-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) » lors de la séance ordinaire du **mardi 5 décembre 2023 à 18 h 30**, qui se tiendra à la mairie d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, salle 201.

Le règlement imposant une taxe relative aux services sera soumis pour adoption au conseil d'arrondissement lors de cette séance, et ce, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Fait à Montréal, le 27 novembre 2023

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

---